

FONDACTIONS

Arrivé le
13 JUIN 2018
D.D.T.M.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
351 Bld Saint-Médard – BP 369 – 40 012 Mont de Marsan Cedex
Service Nature et Forêt
Bureau Gestion durable de la Forêt
Mme Laurence VERGNES

A Saint Jean de Luz,
Le 13 juin 2018,

Objet: Réponse à l'avis de l'autorité environnementale - MRAe 2018APNA88 / dossier P-2017-6463

Réf: LV/MM

P.J.:

- Note en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale portant sur l'étude d'impact relative au projet
 - Annexe 1 : Nouvelle cartographie des habitats naturels avec le projet
 - Annexe 2 : Carte des arbres remarquables
 - Annexe 3 : Guide incendie
-

Madame,

Faisant suite à votre courrier en date du 1^{er} juin 2018, vous trouverez ci-joint notre réponse avec nos observations à l'avis de l'autorité environnementale compétente (DREAL Nouvelle Aquitaine), suite à l'analyse de notre dossier d'étude d'impact.

Nous vous demandons de bien vouloir accuser bonne réception des éléments présents afin de valider la complétude de notre dossier.

Restant à votre disposition pour toute question éventuelle, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Peersman
Président